

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Comprend du texte en anglais.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

THE OLD MISSION CHURCH AT TADOUSAC, QUÉBEC

TADOUSAC, at the confluence of the Saguenay and St. Lawrence, is one of the most historic spots in Canada. It was here in this corner of the earth where the French founded their first establishments on Canadian soil. From this centre, too, went forth the first missionary Jesuit Fathers whose task and labor it was to convert and civilize the regions of the Saguenay and the mysterious North. One after the other, says a writer, the waters of this bay have been visited by the adventurous embarkations of Cartier, the discoverer, the swift light barks of the Basque and Breton *fibustiers*, the ships of Chauvin, Pontgravé and Champlain. This was the first port entered by the French colonists before their arrival at the rock of Quebec, and it was from here that Druillettes, Dablon and Albanel set out for the distant shores of Lake Mistassinis and Hudson Bay.

Historians are not agreed as to where the first mass was celebrated in Canada, but tradition says that it was on the spot where now stands the village of Tadousac, and Louis Fréchette, the French Canadian poet laureate of Canada, in his *Légende d'un Peuple*, thus refers to the eventful scene. I give the translation :

“ And there beneath the cool green shade,
The parish temple rears its head
On that same favor'd spot, 'tis said,
Where on the altar years ago,
The Saviour's precious blood did flow.
When to the sound of pious song
Borne by the echoes far along,
The mountains with their rounded crest

Stretching afar from East to West ;
 By Breton priest, with whiten'd hair,
 The sacrifice was offered there,
 Whilst 'mid the scenes so wild and new
 Knelt Cartier and his hardy crew.
 They who had come to win the land
 Are gathered on the rocky stand,
 Far from their native shores, or dear,
 Encircled by the mountain drear ;
 I think I see them kneeling there,
 Their heads are bow'd, their foreheads bare,
 Their clothes still stiff with ocean spray,
 Yet fervently these Bretons pray.
 Offering to Him now dwelling there
 The holocaust of praise and pray'r."

The history of the mission of Tadousac covers nearly three centuries. When Champlain landed here on May 25, 1615, he brought with him four Recollet religious—Fathers Jean Dolbeau, Denis Jamay, Joseph le Caron and a lay-brother, Pacifique Duplessis. These Fathers were afterwards distributed and placed in different parts of the colony. Father Jamay remaining at Quebec, whence he served Three Rivers, Father le Caron going to the Huron Country on Georgian Bay, and Father Dolbeau to Tadousac to instruct the Montagnais and other Indian tribes as far as the Gulf of St. Lawrence. In a few years the Recollets were replaced by the Jesuits whom they had summoned to their assistance. The history of the Jesuit mission at Tadousac is inlaid with the deepest interest. These soldiers of the cross in the early days of Canadian life and civilization did a work for the Church on the lower St. Lawrence and up the Saguenay which will immortalize their name and memory in the pages of Canadian history.

The great apostle of these pioneers of Christianity and civilization was Father Jean-Baptiste de la Brosse. "His

name resounds everywhere—in the depths of Lake St. John, on the lonely shores of Labrador, in the flourishing villages bordering the river from Cacouna to the distant confines of Gaspesia and New Brunswick he is still spoken of. The fisherman, taking up his nets, the woodman returning fatigued with his day's toil, the mother beside her child's cradle, the hunter during the long evening, halts during his hunting excursions—to relate wonderful things of the good Father. They all invoke him as a Saint in time of misfortune, or when the storm is raging on the waters. By the bedside of the sick the old women often recommend medicaments, the use of which has been taught to their forefathers by the beloved and popular Apostle.”

Tradition has preserved all the details of this great and saintly missionary's last moments, the circumstances of which were indeed of a nature to strike every one :

“ On the eve of his death Father de la Brosse appeared to be in perfect health. He was a large, robust, whitehaired old man, with an ascetic-looking face and inspired speech.

“ During all the day he had been fulfilling the duties of his ministry, confessing, baptizing and praying, as usual, in the Tadousac chapel.

“ At night-fall he went to take a few hours' recreation at the house of one of the officers of the post. He was as gay and agreeable as ever ; he even played a few games of cards with his hosts. Towards nine o'clock he prepared to leave.

“ After having said good evening to every one he was silent for a moment, and then in a solemn tone said :

“ ‘ My friends, I bid you farewell, farewell until eternity, for you will not again see me in life. This very evening at midnight *I shall be a corpse*. At that very hour you will

hear my chapel bell ring ; it will announce my death. If you do not believe it, you can come and ascertain the fact for yourselves. But I ask of you not to touch my body. To-morrow you will go to Ile aux Coudres to fetch Father Compain to enshroud me and perform the rites of sepulture. You will find him waiting at the end of that island. Do not fear to embark whatever may be the weather. I answer for the safety of those who set out on this journey. ' ”

Tradition says that at twelve o'clock the chapel-bell tolled, and when those who had heard the poor Father's remarkable prediction hastened to the chapel, they found Father de la Brosse stretched motionless on the ground, his face bowed down on his clasped hands which rested on the lowest altar step. The great and good and saintly missionary was dead.

The legend of Father de la Brosse's death has been beautifully embodied in verse by Professor Caven of the Prince of Wales' College, Charlottetown, Prince Edward Island. His poem is entitled " The Bell of Death—A Legend of Tadousac and Ile aux Coudres : ”

Fierce blew the strong south-eastern gale,
The sea in mountains rolled,
A starless sky hung wildly tossed,
The midnight hour had tolled.

Is that a sea—is this an hour,
With sky so wildly black,
To launch a bark so frail as that,
Ye men of Tadousac?

Strong though your arms, brave though your hearts,
As arms and hearts can be,
That tiny skiff can never live
In such a storm-swept sea.

When Saguenay's dark waters roll
To swell St. Lawrence tide,
Down to the beach that stormy night
Four stalwart fishers stride.

On through the surf the frail boat speeds,
And see before her prow,
The giant waves sink down and crouch
As if in homage low.

Calm as the surface of a lake
Sunk deep mid wooded hills,
The track spreads out before the boat,
The sail a fair breeze fills.

While all around the angry waves
Bear high their foamy scalps,
And frowning hang like toppling crags
O'er passes through the Alps.

Who stilled the waves on Galilee
Makes smooth that narrow track,
'Tis faith that makes your hearts so bold,
Ye men of Tadousac !

Fierce blows the strong south-eastern gale
Around the lowly pile
Where dwells the lonely missionary
Of Coudres' grassy isle.

His psalms are read—his beads are said ;
And by the lamp's pale beam,
He studious culls from sainted page
Sweet flowers on which to dream.

But see, he starts ! Strange accents come
Forth from the flying rack ;
Funeral rites await your care,
Haste on to Tadousac !

And from the church's lowly spire
Tolled forth the passing bell,
And far upon the tempest's wing
Was borne the funeral knell.

That night along St. Lawrence tide,
From every church's tower,
The bells rang forth a requiem
Swung by some unseen power.

The storm has lulled and morning's light
Pierces the shitting mists,
That hang like shattered regiments
Around the mountain crests.

From brief repose, the anxious priest
Forth on his mission speeds
O'er pathless plains, by hazel brake
Where the lone bittern breeds.

At length upon the eastern shore
Ended his weary track,
Where wait the hardy fishermen,
The men from Tadousac.

"Heaven bless you," cried the holy man,
"I know your high behest,
God's friend and yours and mine has gone
To claim his well-earned rest."

Unmoor the boat ; spread out the sail,
And o'er a peaceful track,
Again in eager flight the boat
Shoots home to Tadousac.

Before the altar where so oft
He broke the Holy Bread,
Clasping the well-worn crucifix,
The priest of God lay dead.

It was a solemn sight, they say,
To see the cold, calm face
Upturned beneath the sanctuary light,
Within that holy place.

Happy La Brosse ! to find for Judge
Him, whom from realms above
Thy voice had called to dwell with men,
A prisoner of love.

The primitive Tadousac church which stands to-day little altered, was built in 1747 when Monseigneur de Pontbriant was Bishop of Quebec, and is therefore one of the oldest mission churches in Canada, or perhaps indeed in America. According to Father Coquart's journal, this good Jesuit Father blessed the site on May 16, 1747, and hammered in the first peg. The Intendant Hocquart made a gift to Father Coquart of the planks, shingles and nails used in the construction of the sanctuary, and accordingly Father Coquart, desiring to acknowledge this munificence, undertook for himself and his successors that Mass should be said on St. Anne's day for Monsieur Hocquart's intention as long as the church existed. In this old mission church is the same bell which summoned the Indians to worship a century before, and which, after being miraculously saved during the conflagration of 1661, has outlived all the vicissitudes of the times.

This mission church or old chapel served as a parish church for the inhabitants of Tadousac until 1885. On Christmas day of that year, Mass was celebrated for the first time in a large church built of stone, hard by the humble edifice erected nearly a century and a half before, by the Jesuit Father Coquart. Since that period, as the historian of this old mission writes: "It is but once a year, on St. Anne's day, that the priest ascends the steps of the

old altar, before which so many generations have knelt, and where the praises of God have been sung in the dialects of all the tribes to the north and south of the Lower St. Lawrence.

“ On St. Anne’s day, the whole parish flock to the rustic sanctuary, to assist at the Mass, which is said by the Jesuit’s successors for the intention of Intendant Hocquart, in fulfillment of the promise made nearly a century and a half previously by Father Coquart. The congregation throngs around the edifice, the door of which is left open to enable them to see the priest at the altar. And on the blue waves of the river the fishermen who are entering the port respectfully uncover their heads on hearing the silvery sounds of the king’s bell.”

The pious pilgrim or inquiring tourist will also find in this venerable chapel at Tadousac relics and paintings which have been carefully treasured and preserved. Among the paintings is one—“ A Presentation of Mary in the Temple ”—signed with the name of Beauvais and bears date 1747. Three little pictures representing “ Our Lord,” the “ Blessed Virgin,” and “ St. Charles Borromeo,” were given to the missionary, Father Maurice, by the Jesuit Father Duplessis. Another of this church’s treasures is an “ Infant Jesus ” in wax, said to have been presented by Louis XIV. On the altar are two reliquaries bearing the date of 1749, and the relics of St. Clement and St. Prudentia are exposed in them.

In the choir of the sanctuary is this inscription :

D. O. M. A la Mémoire du R. P. J. B. de la Brosse, dernier missionnaire Jésuite de Tadousac, Mort en odeur de Sainteté à l’âge de 58 ans, Inhumé dans la chapelle de Tadousac le 12 Avril 1782.

To the memory of the Rev. Father Jean Baptiste de la Brosse, last Jesuit missionary of Tadousac, who died in the odor of sanctity at the age of 58 years, and was buried in the chapel of Tadousac April 12, 1782.

To the rear of this historic little church is the old parish cemetery. "God's Acre," where those who, in many years ago, knelt in reverent prayer within its humble walls, now lie wrapped in the dark draperies of the tomb. "*Ici Repose*" and "*Ci-gît*" meet the eye of pilgrim and tourist on every side, as he moves among the cross-crowned graves, where the Angel of Death sentinels the white-robed armies of Eternity.

Tadousac is but a village, yet its century-dowered history illumines the pages of our Canadian Past with a splendor born of the genius of Catholic heroism and faith.

THOMAS O'HAGAN.



INCUNABLES CANADIENS

L'INTRODUCTION de l'imprimerie en Canada, c'est-à-dire dans le Haut et le Bas-Canada, paraît remonter à 1764, d'après la plupart des écrivains, qui s'accordent à dire que le premier imprimé canadien est le numéro prospectus de la *Gazette de Québec*, publié le 21 juin 1764. Cependant, M. Gagnon est d'opinion qu'il y a eu des imprimés canadiens avant 1764. D'après lui, il y aurait eu au moins un atelier typographique en Canada, quelque temps avant la cession. Deux mandements de Mgr de Pontbriand, l'un du mois d'avril et l'autre du mois d'octobre 1759, ont apparemment été imprimés en Canada.

“ D'après moi, écrit M. Gagnon dans une note de son *Essai de Bibliographie Canadienne*, ces deux mandements ont été imprimés dans le pays : d'où il faudrait conclure qu'il y a eu ici une imprimerie avant celle de Brown & Gilmore, en 1764.

“ Chacun de ces mandements est imprimé sur une feuille volante, in-folio, de la dimension de 13 × 8½ pouces.”

Nous reproduisons en regard le fac-similé du second de ces mandements, apparemment imprimé à Québec vers le mois d'octobre 1759. L'autre aurait été imprimé à Montréal en avril de la même année et ne porte pas de date.

M. Gagnon a publié à ce sujet des notes si intéressantes que nous croyons devoir les reproduire *in extenso* :

“ En novembre 1887, écrit-il dans le travail précité, j'avais le plaisir de passer une couple de jours en compagnie du vénérable et érudit curé Bois, à Maskinongé. Ce bon vieillard, si bien renseigné sur l'histoire du Canada, me permit

HENRI-MARIE DUBREIL DE PONTBRILLANT.

*Par la Nativité de Dieu et la Grâce de Saint Sige, Evêque de Québec, Conseiller du Roi en ses
Conseils, en Clergé Séculier et Régulier et de tous les Fidèles de notre Diocèse, Salés et Bénédic-
tes Notre Secrétaire J. C.*

IL n'est personne parmi vous, Nos très-chers Frères, qui ne ressente la triste situation de cette Colonie. Heureux ceux qui, sans l'attribuer fausement et témérairement aux causes secondes, y reconnaissent le Bras vengeur du Seigneur et s'y soumettent amoureusement; plus heureux ceux qui travaillent avec un saint zèle à détruire en eux-mêmes et dans les autres les désordres que Nous vous avons, dans l'amertume de votre cœur, reprochés par notre dernier Mandement, et qui dès lors nous faites craindre et presque annoncer ce que nous voyons! Le mal-est grand, nos très-chers Frères, Dieu seul peut y remédier; mais si chaque particulier ne réforme totalement sa conduite, pourrions-nous raisonnablement espérer qu'il cessera de nous punir? Hélas nous le disons à tout le monde, nous le disons à tous les Etats, nous nous le disons à nous même, nous le disons et nous ne pouvons, assez en gémir dans le secret et dans le public. Les désordres, les injustices n'ont point cessé. L'infâme passion de l'ivresse, lors même que l'ennemi étoit à notre vue et menaçoit de toutes parts, a fait de grands ravages. Que dirons-nous de ces discours injurieux contre ce qu'il y a de plus respectable et qui ne tendent qu'à l'indépendance, discours malheureusement qui se répandent dans les Maisons les plus chrétiennes qui autorisent les murmures continuels des Peuples, et les artifices multipliés dont ils se servent pour ne pas exécuter les Ordes? Voilà, nos très-chers Frères, les sources principales de nos malheurs. Si dans le cours de cet hyver elles ne sont point arrêtées, si nous voyons comme ci-devant ces divertissements profanes, ces assemblées dangereuses, ce peu de fidélité à sanctifier les Fêtes et les Dimanches, nous avons tout à craindre, parce que nous irriterons de plus en plus le Seigneur; mais si vous revenez sincèrement à lui, Nous vous le promettons de sa part, il ne nous abandonnera certainement pas, et trouvera dans sa Toute puissance mille moyens de rétablir cette Colonie qui touche au dernier moment de sa ruine. Vos prières alors lui seront agréables, et rien ne vous sera refusé. Vous n'y oublierez pas ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la Patrie: l'illustre Nom de MONTREAL, celui de tant d'Officiers respectables, ceux des Soldats et des Miliciens ne sortiront point de votre mémoire. Par inclination, par devoir vous prierez avec ferveur pour le repos de leurs âmes. Les Riches ajouteront des Aumônes abondantes. Les circonstances présentes exigent qu'on retranche non seulement la superflu, mais encore l'utile même, pour assister nos Frères qui autrefois assistoient les autres.

A ces causes, le St. Nom de DIEU invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

1°. Tous les Prêtres continueront de dire les Litanies de la Sté. Vierge à la fin de toutes les hautes Messes, sans tenir le Calice.

2°. A toutes les Bénédictions du S. Sacrement, on continuera de dire le Psaume Miserere avec les Versets et Oraisons ordinaires.

3°. Dans les Villes de Mont-réal et des Trois-Rivières on fera deux Services solennels, le premier pour Mr. de MONTREAL et les Officiers, le second pour tous ceux qui sont morts dans la dernière campagne. Dans les autres Paroisses, Mrs. les Curés inviteront les Paroissiens à assister à une Messe basse qu'ils célébreront à la même intention.

Ces Prières se continueront jusqu'au vingt et un de May, excepté le Temps de Pâques. Soit le présent Mandement lu et publié le premier Dimanche après la réception d'icelui. Donné à Montréal sous notre Seing, le Scell de nos Armes et la souscription de notre Secrétaire, ce vingt huit Octobre 1759.

(Ainsi signé)

† H. M. DE PONTBRILLANT.

Et plus bas, par MONTREAL,

DUBERT Secrétaire.

de feuilleter ses cahiers de notes manuscrites, recueillies depuis un grand nombre d'années. Ce fut dans l'un de ces cahiers que je vis pour la première fois, qu'on avait imprimé quelques mandements des évêques de Québec, en ce pays, avant la conquête, sur une presse que possédait l'évêque de Québec, et qui lui avait été donnée par le roi de France.

“ Quelques semaines plus tard, après avoir fait de nombreuses recherches, je découvris enfin l'existence des deux mandements dont je viens de parler. Jusqu'à preuve du contraire, je crois pouvoir affirmer que l'impression de ces pièces fut faite ici, au pays, aux dates mentionnées. En effet, pourquoi ces mandements auraient-ils été imprimés après coup ?

“ Il est vrai que cette assertion—qu'il y aurait eu ici une imprimerie avant celle de Brown & Gilmore, en 1764—dérange *un peu* les données admises jusqu'à ce jour, sur l'origine de l'imprimerie en ce pays ; mais je ne vois pas pourquoi l'on n'aurait pas pu se tromper sur ce sujet comme sur bien d'autres. On a bien cru jusqu'à il y a un certain nombre d'années, que le *Nehiro Iriniui* du Père Labrosse, imprimé à Québec, en 1767, était le premier volume imprimé au Canada, néanmoins nous en connaissons maintenant plusieurs autres qui le précèdent.

“ De plus, je crois qu'il pourrait bien y avoir eu à cette même époque, d'autres mandements imprimés, à part les deux mentionnés plus haut, car on voit Knox, dans son journal des opérations militaires de 1759 (Vol. 2, p. 103), en reproduire un, du 18 avril 1759, dans toute sa longueur. C'est le même document que l'on retrouve à la page 134 du volume deuxième de la collection des mandements des évêques, publiée en 1888. L'évêque Pontbriand parle encore dans celui-ci, des préparatifs immenses que fait l'ennemi

pour prendre le pays ; mais il en parle d'une manière qui démontre que le danger est encore bien plus évident et plus certain, qu'il ne l'était dans le premier mandement cité, qui ne porte pas de date ; d'où je conclus avec assez de raison, que le premier de ces mandements, non daté, fut publié vers le commencement d'avril 1759. Si je parle ici de ce mandement, que Knox cite au long dans son ouvrage, c'est que suivant moi, il semble bien douteux que Knox eût pu facilement venir en possession d'un mandement de l'évêque de Québec, s'il n'eût pas été imprimé ; car enfin, nous ne voyons pas nulle part dans l'histoire, qu'il se soit établi des relations bien intimes entre l'armée anglaise et les curés de cette époque, qui cependant étaient les seules personnes en état de lui en fournir une copie manuscrite : étant imprimé, ces documents pouvaient alors facilement tomber entre les mains des laïques. D'ailleurs, du fait qu'il y a déjà deux de ces documents, imprimés cette même année, ne peut-on pas conclure que celui-là aussi a été imprimé comme les deux autres ?

“ Il se trouve aussi, entre les mains des collectionneurs de papier-monnaie, certaines pièces imprimées qui avaient cours à la même époque, et qu'on peut appeler des *reconnaisances* ou *lettres de crédit*, dont Bigot fit un grand usage pour faire ses paiements. L'aspect de ces *reconnaisances* n'a rien qui nous éloigne de croire qu'elles aient été imprimées au pays.

“ Toujours pour appuyer mon avancé, je reproduirai ici quelques extraits d'une correspondance parue dans *L'Union Libérale* (Québec, 28 décembre 1888), qui se rapporte précisément à la découverte de ces deux imprimés qui venaient d'être portés à la connaissance du public.

“ Dans le récit de son voyage en Amérique, Kalm dit, à la date du 21 août 1749 : “ Il n'y a pas d'imprimerie maintenant en Canada, quoiqu'il y en ait eu autrefois.”

“ Kalm pêche ici par concision. Il aurait fallu nous dire jusqu’à quelle année remontait cet *autrefois*. Car j’ai une certaine répugnance à croire aux imprimeries qui auraient existé sans imprimeurs ni imprimés.

“ Quelques mois avant la date où Kalm disait “ il n’y a pas d’imprimeries maintenant en Canada”, le ministre de la marine écrivait au marquis de la Jonquière (4 mai 1749) : “ Monsieur de la Galissonnière a proposé d’établir une imprimerie dans la colonie ; laquelle il a représenté devoir y être d’une grande utilité pour la publication des ordonnances et des règlements de police. . . . Le roi ne jugeant pas à propos de faire la dépense d’un pareil établissement, il faut attendre que quelque imprimeur se présente pour y pourvoir, et dans ce cas j’examinerai à quelles conditions il pourrait convenir de lui donner un privilège.”

“ En voilà assez pour rendre peu probable l’existence d’une imprimerie avant l’année 1749. En effet, il s’agit ici à proprement parler de l’établissement d’une imprimerie dans la colonie ; autrement Monsieur de la Galissonnière aurait demandé au roi de remettre sur pied une institution déjà existante, et en vigueur les privilèges déjà accordés. Comment aurait-il pu vraisemblablement exister une imprimerie autrefois, lorsque, pour en établir une, le roi semble attendre le moment où une imprimeur se présentera pour s’engager à faire les dépenses d’un pareil établissement ? C’était, pour le Ministre de la Marine, une belle occasion de parler de cette imprimerie d’autrefois, si réellement elle avait eu vie, de nous dire si elle avait été supprimée et pourquoi, etc.

“ Nous voilà arrivé au point culminant !

“ J’affirme qu’il y a eu une imprimerie à Québec avant celle de William Brown. Je prouve cette avancé au moyen d’imprimés qui nous sont restés.

“ Dans le cours de l'année 1759, dite l'année du siège, Monseigneur de Pontbriand adresse au clergé et aux fidèles deux mandements imprimés : l'un donné vers le mois de mai, l'autre le 28 octobre.

“ L'aspect typographique seul de ces mandements fait présumer le lieu de leur origine. En effet, ils portent un certain cachet qui les fait reconnaître pour des gens du pays.

“ Mais la preuve la plus convaincante en faveur d'une presse qu'aurait possédée Monseigneur de Pontbriand, c'est la nature même des sujets traités dans ces deux mandements. ” (1)

En effet, on n'a qu'à lire ces mandements attentivement pour se convaincre qu'ils n'ont pas pu être imprimés en Europe. Afin de le démontrer d'une manière plus absolue, nous allons reproduire *in extenso* le premier de ces mandements, en attirant l'attention sur les endroits qui nous portent à supposer, sans l'ombre d'un doute, par leur nature, l'existence d'une imprimerie à cette époque, en Canada.

HENRI-MARIE DUBREUIL DE PONTBRILLANT.

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège, Evêque de Québec, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur J. C.

DE tous côtés, Nos très-chers Frères, l'Ennemi fait des préparatifs immenses, ses forces au moins six fois supérieures aux nôtres se mettent déjà en mouvement ; nos préparations sont plus lentes, le Fleuve est à peine entièrement navigable, les semailles qui pressent et qu'on ne saurait faire avec trop de soin vous retiennent dans les Campagnes. Le défaut de vivres fait reculer les mouvements autant qu'il se peut. Tout

(1) Gagnon. *Essai de Bibliographie Canadienne*, pp. 381-385.

semble nous manquer à la fois, et jamais la Colonie ne s'est trouvée dans un état si critique et si dangereux. Jamais nous n'avons été si dépourvus, et menacés d'une manière si vive, si universelle, si opiniâtre. C'est véritablement aujourd'hui plus que jamais que nous devons dire que notre unique ressource est le secours puissant du Seigneur. Faites donc, Nos très chers Enfants, tous vos efforts pour le mériter, ou du moins pour n'y point mettre d'obstacles, pour réussir, détruisez en vous tout ce qui peut déplaire à Notre Dieu. Ainsi c'est le péché qu'il faut expier et auquel il faut renoncer absolument. Notre conversion et celles des pécheurs et la persévérance des justes est le grand objet qui doit d'abord nous occuper, persuadés, que nous devons être, que si nous recherchons véritablement le Seigneur notre Dieu, il se présentera à nous comme notre Souverain défenseur : *Quærite primum Regnum Dei et hæc omnia adjicientur vobis.*

A ces causes, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit, le St. Nom de Dieu invoqué :

1^o Dans les Paroisses des Campagnes le premier Dimanche de chaque mois il sera fait une Procession, sans porter le S. Sacrement, à l'endroit et l'heure que choisira chacun des Messieurs les Curés. Dans cette Procession on chantera les Litanies des Saints et le Psaume *Miserere mei, Deus*, et immédiatement les Antiennes et Oraisons ordinaires des Saluts. Le Prêtre fera une amende honorable au nom des pécheurs qu'on peut prendre dans le Rituel au Dimanche de la Trinité, page 429.

2^o Tout Prêtre Séculier ou Régulier ajoutera aux Oraisons de la Messe l'Oraison du Missel *Deus, refugium.*

3^o Dans toutes les Bénédictions du Saint Sacrement on chantera le trait *Domine, non secundum*, avec les Versets et l'Oraison pour la Rémission des péchés.

Sera le présent Mandement lu et publié au Prône des Messes Paroissiales, le premier Dimanche après la réception d'icelui.

Donné à Québec, sous notre Seing et le Sceau de nos Armes et la souscription de notre Secretaire.

(Ainsi signé.) † H. M. EV. DE QUEBEC.

Ces Prières publiques dureront jusqu'au premier Octobre.

PAR MONSEIGNEUR.

HUBERT, P^{TRE}, SEC.

Comme on peut s'en convaincre par la nature des premières lignes de ce mandement, il est presque évident qu'il a dû être imprimé ici. En effet, cette énumération détaillée des maux dont souffrait la colonie à cette époque précise n'aurait pu être faite longtemps avant la publication du mandement, car il aurait fallu pour cela que la lettre pastorale fut préparée l'automne précédent et envoyée en Europe pour y être imprimée pendant l'hiver. Or, l'automne précédent, l'ennemi ne faisait pas encore "de préparatifs immenses", il ne pouvait pas être non plus question "des semailles qui pressent" et qui retiennent les habitants "à la campagne", il aurait été prématuré de dire "qu'on ne saurait faire" ces semailles "avec trop de soin".

Mais le second mandement, daté du 28 octobre suivant, que nous reproduisons en miniature sur une autre page, contribue plus encore que le premier, à nous faire supposer qu'il devait y avoir une imprimerie au Canada avant 1764. Lisons plutôt :

"Vous n'y oublierez pas, dit Mgr de Pontbriant, ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la Patrie; l'illustre nom de MONTCALM, celui de tant d'Officiers respectables, ceux des

soldats et des miliciens ne sortiront pas de votre mémoire. Par inclination, par devoir vous prierez avec ferveur pour le repos de leurs âmes. . . .”

Et à la fin du mandement il ajoute :

“ Dans les villes de Montréal et des Trois-Rivières on fera deux services solennels, le premier pour M. de MONTCALM et les officiers, le second pour tous ceux qui sont morts dans la dernière campagne. . . .”

Les termes de ce dernier mandement sont encore plus décisifs que ceux du premier. Car nous savons d'une manière certaine que Montcalm, blessé mortellement à la première bataille des plaines d'Abraham, est mort le 14 septembre 1759. Or, entre le 14 septembre, date de la mort de Montcalm, et le 28 octobre, date du second mandement précité, il ne s'est écoulé que quarante-quatre jours. A cette époque, les communications inter-océaniques étaient loin d'être rapides. On ne pouvait pas, même avec des vents aussi favorables qu'on pouvait les espérer, effectuer l'aller et le retour dans quarante-quatre jours.

On doit donc conclure, en toute assurance, que ces deux mandements ont été imprimés ici.

“ Je suis porté à croire, conclut Gagnon, que le premier de ces mandements fut imprimé à Québec, et le second à Montréal. La petite presse en effet devait suivre Monseigneur de Pontbriand. Or ce digne évêque, pour éloigner de ses yeux la scène de désastres qui détruisait les travaux de tant d'années, se transporta à Montréal à la fin de septembre : c'est là qu'il donna son mandement du 28 octobre, et c'est là aussi qu'il mourut au mois de juin de l'année suivante.

“ On peut se demander avec raison pourquoi Monseigneur de Pontbriand n'imprima pas tous ses mandements ; car tous

les autres sont des copies manuscrites. . . Peut-être parce que ça prenait moins de temps; les scribes devaient être plus communs que les imprimeurs.

“ Il faudrait maintenant trouver quand et à quelles conditions Monseigneur de Pontbriant obtint le privilège d’une imprimerie, et aussi ce qu’est devenue cette presse quelque petite qu’on la suppose.”

De tous ces faits, il ressort avec évidence que ces deux mandements ont été imprimés au pays. M. J.-Edmond Roy, qui partage l’opinion de M. Gagnon quant à l’existence d’une imprimerie au Canada en 1759, écrivait en 1888 :

“ . . . Je pense qu’une imprimerie a existé dans la colonie sous le régime français. Nos ancêtres n’avaient pas de presse *Marinoni*, mais ils ont possédé à un moment donné une machine à imprimer quelconque et des caractères.

“ Je me souviens d’avoir vu dans les registres, autrefois bien ardemment fouillés, des permis d’Intendance et d’amirauté imprimés—ces permis étaient d’intérêt local, et je ne vois pas qu’on ait pu troubler MM. les typographes de France pour leur donner une forme à la Gutenberg. Cette presse a dû être sous le contrôle exclusif de l’administration coloniale—on ne badinait dans le temps sur les permis d’imprimer. S’il est vrai que Mgr de Pontbriand reçut de Louis XV une petite presse et des caractères, il a dû y avoir bien des restrictions à ce don de joyeux avènement.

“ Si on ne peut trouver de traces certaines de presse sous le régime français, j’offre cependant un imprimeur en chair et en os.

“ Je trouve en effet que le recensement de 1666 donne comme habitant l’Isle d’Orléans “ Achille Masson, imprimeur, engagé domestique chez Jacques Johan dit Laviolette.”

“ J’ai trouvé l’imprimeur, qui me donnera la presse ? Le dictionnaire Tanguay ne souffle pas un mot de Masson, pourtant il a existé.” (1)

Il est donc évident, à la lumière de tous ces faits qui parlent d’eux-mêmes, que Mgr de Pontbriand avait en sa possession une petite presse à imprimer, et qu’il s’en est évidemment servi pour imprimer les deux mandements auxquels nous venons de faire allusion.

Que sont devenus cette presse et ces caractères d’imprimerie, quelque primitifs qu’ils fussent ? Nous n’en savons rien. Nous ne savons pas, non plus, si Mgr de Pontbriand avait obtenu le privilège du roi de rigueur alors, à quiconque voulait exploiter une imprimerie. Personne, que nous sachions, n’en a soufflé mot nulle part.

RAOUL RENAULT.

LETTRES ET DOCUMENTS AUTOGRAPHES

II

Lettre autographe signée de Etienne Martel à J.-F. DeBlois, avocat, à Québec (2)

New-Carlisle, 25 mai, 1841.

Cher Monsieur,

* * * * *

“ L’obstination de M^r Christie de s’offrir pour représenter le comté de Bonaventure, quand de boune heure, il fut sollicité par les habitans du comté de Gaspé, nous avait fait

(1) Voir l’*Union Libérale*, 10 août 1888.

(2) L’original de cette lettre est en ma possession. 4 p. in-4.—R. R.

perdre M^r McCracken sur lequel nous avons jeté les yeux comme étant le candidat des trois sur les rangs le plus propre à nous représenter ; ce Monsieur ayant originairement promis qu'il abandonnerait toute tentative si M^r Christie offrait ses services, son intention étant d'opposer l'élection de Messieurs Hamilton et McDonald, celui-là parce que le titre de Représentant de Bonaventure devait lui donner une influence qui, jointe à celle qu'il possédait déjà serait beaucoup trop grande pour le bien-être des habitans du District de Gaspé, et le dernier parce qu'il est un employé du gouvernement et sous promesse, dit-on, d'être appointé Registrateur des actes pour le District de Gaspé au cas que l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrement prenne vigueur et conséquemment, comme vous pouvez présumer un déterminé unioniste, grand approbateur de tout ce qui se passe dans les conseils du Gouverneur pourvu que ce soit sanctionné par notre Auguste Dame la Reine. La conduite subséquente de M^r Christie en abandonnant à la veille de l'élection le comté de Bonaventure pour se porter candidat à celui de Gaspé, a été beaucoup critiquée, et avec raison, car il ne nous laissait alors que la malheureuse alternative d'élire ou M^r Hamilton ou M^r McDonald. Dans la vue cependant d'écarter de la représentation, M^r l'Unioniste, M^r McCracken et son parti cruellement désappointés, n'ont pas laissé, quoiqu'avec répugnance, à l'infiniment petit parti de M^r Hamilton parce que lui, du moins, il s'était prononcé plusieurs fois contre l'union et une fois entr'autres en termes de sévère imprécation. De sorte que les habitans du comté de Bonaventure, dans le dessein vraiment patriotique de renforcer les rangs des Anti-Unionistes et d'éloigner, s'il est possible, l'orage de maux qui menace de tomber sur la Province si le Bill de l'Union doit exister tel qu'il est, se sont vus forcés de sacrifier leurs intérêts locaux. En vous disant que les habitans du comté de Bonaventure ont sacrifié leurs intérêts locaux en choisissant M^r Hamilton je ne dis rien que

vous ne sachiez déjà. Vous êtes au fait que ce M^r a pris trop longtemps et prend encore tous les jours trop d'avantages de la faiblesse d'un vieillard juge, son parent, qu'il visite et dont il est visité beaucoup trop souvent pour qu'il n'y ait pas de soupçons de connivences, qu'il profite trop largement de ces avantages pour ne pas croire qu'il défendra toujours et avec tous les moyens, bons, mauvais ou indifférens l'administration de la justice dans ce District quelque vicieuse qu'elle puisse être. Que les autres Bureaux de ce Département sont trop directement sous son contrôle et trop tôt prêts d'exécuter ses ordres pour craindre d'être inquiétés par le Représentant de Bonaventure et pour ne pas espérer trouver en sa personne un avocat toujours plein de zèle à les défendre. Que la portion de pouvoir enfin qu'il tient dans sa main est trop avantageuse à son intérêt personnel pour qu'il ne voye point toujours avec dépit, même la moindre tentative d'en tarir la source en frappant sur la personne, dit-on, coupable de laquelle elle s'écoule. Ainsi n'allez pas croire que ce choix est une approbation de la conduite que ce M^r a tenu comme défenseur du haut fonctionnaire, comme approbation de sa dextérité à se procurer des contre Requêtes et des *Presentemens* à la décharge du juge accusé. Non, les habitans de Bonaventure savent ce qu'il est sous ce rapport et sont loin de l'approuver. Ils ont vu en lui un désapprobateur de l'Union, le seul de cette politique qui fut dans la lice et ils ont noblement sacrifiés pour le présent les intérêts de leur localité aux intérêts généraux de la Province menacés par les dispositions du Bill d'Union. Ils seront peut-être récompensé de ce généreux effort de patriotisme par l'annexion de leur district à une Province voisine dont la Legislature votait tout récemment une somme de cent cinquante louis pour l'achat d'un service d'argent à être présenté comme un témoignage d'estime et d'approbation à Une Excellence sur son départ. Voilà qui est beau. Le gouver-

nement de la Province, lorsque cette Excellence en prit l'administration était dans un état assez florissant ; lorsqu'il l'a laissée et dans le temps qu'on faisait le loyal et le généreux à même les deniers du peuple il était en dette d'une somme assez considérable. Voilà qui est laid. Donnez un coup de pied à votre chien et un instant il vous lèchera la main. Je disais que les habitans de Bonaventure pourraient bien être récompensés de leur conduite vraiment indépendante par l'annexion de leur District à cette Province voisine, car de quoi n'est pas capable notre gouverneur actuel qui n'avait pas honte, l'automne dernier, de témoigner à un certain Monsieur son regret d'avoir accordé la prière du District de Gaspé contre cette annexion, sur ce que ce Monsieur lui disait que les neuf dixièmes de la population du District était contre l'Union. Au moment où j'écris, le coup que le District redoute est peut-être porté. Cette omission du District de Gaspé dans la formation des nouveaux Districts est d'un mauvais augure. Cependant n'anticipons point. Laissons faire au tems.

Comme les procédures qui ont eu lieu en vertu de la Requête de M^r Christie contre le juge n'ont pas été publiées vous ne connaissez peut-être pas les raisons qu'à données son Excellence pour rejeter cette Requête. Elles sont au nombre de trois, dit-on, savoir : 1^o Une contre-Requête signée de cinq ou six cents personnes, la plupart inconnues, dans un district qui pouvait en fournir presque autant de milliers, si pas plus. 2^o Un *presentment* des Grand Jurés de Douglastown, douze en tout, assermentés et ayant pour foreman M^r George Sôhier agent de la maison Lanvrin. Son Excellence a pris pour l'expression des vœux du District la bonne volonté de M^r Sôhier, l'ami intime de l'auteur de la contre-Requête et l'assentiment de onze autres individus, qui presque tous font affaire avec cette maison, endettés à elle d'un bout de l'année

à l'autre, et conséquemment sous son influence. La vérité est qu'il y a eu, l'été dernier, dans les Sessions de Quartier de New-Carlisle, de Percé et de Douglastown cinquante-deux Grands Jurés assermentés et que de ces cinquante-deux, douze ont rapporté en faveur du juge. Il n'y eut pas de Session à Carleton, et s'il y en eut eu, vous savez qu'en ce quartier là on ne *gobe* pas de semblables *presentments*. 3^e Enfin, une je ne sais quelle lettre d'un Révérend Messire qu'on s'est procuré, Dieu sait comment, ne signifiant rien autre chose, à ce qu'il paraît, qu'un refus de signer ou de faire signer une première Requête de Mr. Christie, subsequmment abandonnée. Telles sont les hautes et puissantes raisons qui ont déterminé Son Excellence à absoudre le juge de cette troisième accusation et à tancer M^r Christie assez rudement. Voilà un autre spécimen de la justice de Son Excellence. *Risum teneatis amici.*

J'ai l'honneur d'être,

Cher Mons,

Votre très humble serviteur,

J. F. DeBlois, Ecr.

ET. MARTEL.

P. S. Si vous croyez que ce qui précède mérite publicité sous le titre d'Extraits d'une lettre de la Baie des Chaleurs, vous pouvez l'offrir au Canadien, et si l'Editeur demande mon nom, vous êtes autorisé à le lui donner.

ET. M.



SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER

M. R.-P. Dubé occupait, en 1873, la charge de quartier-maître de timonerie à bord du transatlantique " Prussian." Il était alors le seul Canadien-Français à l'emploi de cette ligne anglo-canadienne.

C'est à bord du " Prussian " que Sir George - Etienne Cartier traversa en Angleterre, en 1872 ; c'est aussi le " Prussian " qui ramena au Canada, en 1873, sa dépouille mortelle.

M. Dubé a raconté, il y a une couple d'années, les incidents de la traversée, dans des termes émus. Je ne puis résister au désir de reproduire ses impressions *in extenso*, car les détails qu'il donne ne sont pas beaucoup connus et peu les ont lus, dans le temps, dans le coin du journal où ils ont été publiés.

" Nous quittâmes Liverpool, écrivait M. Dubé, sans que personne à part quelques officiers, se doutât que nous eussions à bord le cadavre de l'un des pères de la Confédération. La traversée fut des plus belles, temps superbe, mer peu tourmentée.

" A la Pointe-aux-Pères, dans l'avant-midi du dimanche, 8 de juin, Monsieur le vicaire-général Langevin, accompagné de deux messieurs du clergé, monte à bord en même temps que le pilote Girard, de l'Isle-Verte.

" Nous continuons notre route. De bonne heure dans l'après-midi, bien que mon quart ne fut pas en devoir dans le moment, un officier, M. Carruthers, me demande de descendre à fond de cale avec le charpentier à la recherche d'un colis que nous devons hisser sur le pont. Nous nous mîmes en devoir d'exécuter cet ordre. Mon compagnon avait en main

un connaissement de forme rectangulaire, traversé transversalement d'une barre noire allant du coin gauche au coin droit inférieur. Dans le triangle supérieur formé par ce trait se lisaient les lettres G. E. C., et dans le triangle inférieur l'adresse : Montréal. J'avais lu dans les journaux anglais la nouvelle de la mort de Sir George-Etienne Cartier. Ces lettres, cette adresse furent pour moi toute une révélation.

“ Nous découvrîmes le précieux colis. Là, perdu dans le chaos d'une cargaison générale, au milieu de paquets et de boîtes de toutes descriptions et de toutes provenances, se trouvaient les restes mortels de celui qui fut grand entre tous les siens ; qui, après avoir présidé à la naissance de la Confédération canadienne gouverna comme premier ministre ce jeune pays, objet de toutes ses sollicitudes. L'équipage avait ouvert la grande écoutille, un palan fut descendu. J'accrochai moi-même le palan à l'élingue que nous avions passé autour du colis.

“ J'enlevai ma casquette de marin, je montai sur la boîte pour la maintenir et ordre fut donné de la hisser sur le pont au moyen du palan. L'enveloppe extérieure, consistant en une boîte de bois, fut bientôt enlevée et un cercueil apparut aux yeux de l'équipage. Tout le monde se découvrit respectueusement devant la mort.

“ Sur le cercueil se trouvait un chapeau, un uniforme de cour, une épée de parade et trois couronnes d'immortelles dont la première portait l'inscription : “ A mon mari ; ” la seconde : “ A notre père ; et la troisième : “ A mon maître et ami.” Sir George-Etienne Cartier était de retour au pays.

“ Il faisait un temps splendide. La nature avait endossé ses plus riches ornements. De chaque côté du fleuve la campagne verdoyante bordait l'horizon. Le soleil dans toute sa force de plein été inondait tout de son éblouissante

lumière. Nous étions alors par le travers de l'Islet. Le fleuve brillait comme un miroir sur lequel se reflétait l'astre du jour. Et là-bas, dans le lointain, le village paraissait incendié. Le feu des rayons du soleil sur les vitres donnait l'illusion d'une illumination féérique au déclin du jour. Les grandioses paysages canadiens, si beaux aux jours d'été, s'étagaient de chaque côté du fleuve géant.

“ Au milieu d'un silence solennel, le cercueil drapé du pavillon britannique fut déposé à l'arrière du navire. Le capitaine Dutton lut le service anglican, puis le Très Révérend Edmond Langevin récita les prières de l'Eglise catholique. A cette cérémonie assistaient tous les passagers de salon, découverts et recueillis, car en présence de la mort sur la mer on ne peut s'empêcher de penser à l'éternité.

“ Pendant ce temps le paquebot remontait le fleuve. Au bout de l'Île-d'Orléans nous rencontrons le “Druid” transformé en chapelle ardente au milieu de laquelle se dressait un immense catafalque destiné à recevoir le cercueil du grand patriote.

“ Le “Druid” nous battit la marche jusqu'au port de Québec où nous jetons l'ancre à minuit, alors après nous avoir accosté, le “Druid” reçut à son bord les restes de Sir George-Etienne Cartier.

“ Le fait de ma présence, moi, seul Canadien-Français employé dans la ligne Allan, auprès du corps de Sir George-Etienne Cartier, au moment où il était retiré du fond de la cale pour être exposé à l'arrière du navire, me semble digne d'être noté. C'est un souvenir que j'ai conservé religieusement, me promettant un jour ou l'autre d'en faire part à mes compatriotes.

“ Le sort a parfois de ces coïncidences que nous ne saurions expliquer.

“ La Providence permettait-elle que celui qui avait tant aimé les siens ne fut point privé des prières d'un Canadien dans cette occurrence solennelle ?

“ J'ai versé une larme sur son corps et de mon cœur s'éleva une chaude prière pour ce grand homme.”

* * *

Nous croyons à propos de publier, à la suite de ces notes touchantes, quelques notes biographiques inédites sur Sir Georges-Etienne Cartier, par feu M. Eugène Renault, ancien rédacteur au *Courrier du Canada*. Ces notes ont été écrites il y a plusieurs années, comme il est facile de s'en apercevoir. M. Renault avait pris pour épigraphe cette parole de Louis XIV : “ L'Etat, c'est moi.”

* * *

Et par droit de naissance et par droit de conquête, M. Cartier peut revendiquer l'honneur de figurer le premier sur la liste des soixante-cinq députés que la province de Québec a expédiés à Outaouais pour veiller à ses intérêts, sans toutefois négliger les leurs.

Je dis par droit de naissance, car M. Cartier croit de très bonne foi descendre en ligne directe—et je ne vois pas pourquoi la chose serait impossible—du célèbre navigateur malouin qui a découvert le Canada et donné son nom à une variété de bottes jadis très en vogue dans ce pays.

Quand je dis par droit de conquête, je n'entends pas donner au mot son acception générale. M. Cartier n'a, que je sache, conquis par les armes, ni le territoire suisse, ni la république de Saint-Marin, ni la Mantchouri, ni le Tonking, ni le Petchili : mais il a su, par son énergie, ses talents et son habileté, conquérir, dans l'ordre politique, un royaume d'un autrement difficile abord : l'estime et la confiance de ses compatriotes,

estime et confiance que les Canadiens-Français n'ont l'habitude de donner ni au dernier venu, ni au premier arrivé.

M. Cartier est un homme de taille moyenne ; il porte fièrement sur ses deux épaules légèrement cambrées dans le mauvais sens, une petite tête grisonnante assez aristocratiquement teurnée, dans son ensemble comme dans ses détails, pour servir, au besoin, de modèle, à un peintre qui voudrait barbouiller un marquis de l'ancien régime. Dans le feu d'une séance parlementaire quelque peu orageuse, on peut lire couramment sur sa physionomie l'opinion qu'il entretient sur tous les députés qui se passent la fantaisie, joliment vulgaire par le temps qui court, de pérorer. Si c'est un adversaire sérieux qui parle, M. Cartier prend un air sérieux et pour lui prouver l'estime qu'il fait de son mérite, il se tourne vers lui, se croise les bras et imprime à ses sourcils ce froncement précipité dont il a seul le secret. Si l'ennemi n'est pas sérieux, M. Cartier écoute encore, mais pour qu'on ne se méprenne pas sur l'intention de son attention, il a le soin de donner à sa physionomie cette expression de béate jouissance qui s'imprime sur la figure de tout homme convaincu que son adversaire fait et dit des sottises.

La binette politique de M. Cartier est encore plus tranchée que sa binette physique. Sans être né sur les degrés du trône d'un autocrate, M. Cartier a toutes les qualités et quelques-uns des défauts des autocrates : il méprise souverainement ceux de ses ennemis politiques qu'il sait dans l'impossibilité de lui nuire ; il contrôle presque arbitrairement ses partisans et impose sa volonté à tout le monde. Ceux qui ont suivi régulièrement les séances parlementaires depuis dix ans, savent que M. Cartier ne s'est jamais gêné de dire des *douveurs* à ses plus fidèles amis et des *aigreurs* à ses plus dignes ennemis.

D'un autre côté, M. Cartier possède une force de volonté capable de faire triompher la plus mauvaise des causes et comme, en fin de compte, la cause que M. Cartier défend et a toujours défendue est la cause canadienne-française, ce n'est pas moi qui trouverai à redire à ses allures de despote tant qu'elles resteront dans les limites où il les a tenues jusqu'à ce jour.

J'ai mis en épigraphe, en tête de ce portrait, un mot célèbre de Louis XIV ; ce mot résume le portrait politique de M. Cartier. Depuis que M. Cartier est ministre, l'Etat a toujours été M. Cartier et M. Cartier a toujours été l'Etat.

Maintenant, comme je tiens à gratifier d'une morale ou d'un conseil ceux des soixante-cinq qui en valent la peine, je me permettrai—j'en prendrai bien d'autres permissions—de donner à M. Cartier ces conseils qui pourraient, s'ils étaient suivis, faire de lui un politiqueur accompli :

Soyez plus poli et moins tranchant avec vos adversaires, plus coulant avec vos partisans. Etudiez-vous à parler mieux le français et plus correctement l'anglais ; mais, surtout et par-dessus tout, ne vous entichez pas trop des institutions anglaises. Ce n'est qu'à ces conditions que vous représenterez dans toute sa pureté l'élément canadien-français dans le grand conseil de la Confédération ; ce n'est qu'à ces conditions que vous mériterez le titre, que je vous donne par avance, de champion de la nationalité canadienne-française, un titre qui vaut bien celui de baronnet.



BIBLIOGRAPHIE

CANADIANA-AMERICANA

VICTORIA UNIVERSITY LIBRARY PUBLICATION No. 1.—A BIBLIOGRAPHY OF CANADIAN POETRY (English), by C. C. James. *Printed for the Library by William Briggs, Toronto, 1899.* 8vo., 71 p., 200 copies issued.

This bibliography is based, says Mr. James, on a collection of about four hundred volumes and pamphlets brought together by the author during the past ten years, now in the Library of Victoria University. It is well edited and the cataloguing system very comprehensive. While its only aims to a bibliographical study, it also gives some very interesting biographical notes.

The next publication of the Victoria University should be the Bibliography of French Canadian poetry, as a sequel to the Anglo-Canadian.

SOUVENIR DES FÊTES JUBILAIRES DU COLLEGE SAINTE-Marie de Montréal. 1848-1898. Publié par le Comité Général d'organisation des fêtes jubilaires. *Montréal, Desbarats & Cie, s. d.* In-8, toile, non rogné, 243 p.

Le collège Sainte-Marie a ouvert ses portes le 20 septembre 1848, avec treize élèves au début ; mais il a progressé rapidement, et on peut le ranger, aujourd'hui, parmi les meilleures maisons d'éducation du continent américain.

Ce volume souvenir a été édité avec goût et fera bonne figure sur les rayons d'une bibliothèque canadienne.

Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi d'un exemplaire.

A HISTORY OF THE STANWOOD FAMILY IN AMERICA, by Ethel Stanwood Bolton. *Boston, Massachusetts, Rockwell and Churchill Press, n. d.* Small 4to, cloth, 317 p., 11 heliotypes and several autographs.

CANADIAN FOLK-LIFE AND FOLK-LORE, by William Parker Greenough, "G. de Montauban"... With illustrations by Walter C. Greenough. *New York, George H. Richmond, 1897.* 8vo., cloth, uncut, XII-199 p., 21 illustrations.

Mr. Greenough's book ought to be very interesting to every one not familiar with the Canadian folk-life and folk-

deals with a keen knowledge of French Canadian life with all the customs and habits of our fellow countrymen.

A perusal of its table of contents will at once draw the attention of our readers: I. My friends, the habitants of Canada; II. Animal life and fish; III. Occupations; IV. Amusements—Contes et conteurs; V. The church; VI. Marriages and festivities; VII. The feudal system; VIII. Changes in type; IX. Chansons canadiennes; X. Language—Education; XI. Conveyances; XII. Some national characteristics; XIII. A winter excursion.

The book is appropriately illustrated and well gotten up.

STORY OF THE HUGUENOTS. — A Sixteenth Century narrative wherein the French, Spaniards and Indians were the actors, by F. A. Mann. *St. Augustine, Fla., Mann & Mann, 1898.* 16°, 197 p.

“Story of the Huguenots,” by Florian A. Mann, is a historical story of the sixteenth century. While the narrative is founded on historical facts, the French, Spaniards and Indians actors in the living scene, the author borrows all the charm and romanticism of the story-teller. The reader at once is conscious of the happy choice of place, time and incidents. He wanders, first, through the great still forests of Florida, stands by the sea, lakes and river shores, breathes her balmy airs of flowers and sunshine. With such a background, such climate and topography for canvas, a wonderful picture is painted, glowing with the life of reality, delicately colored and finished by the arts of imagination.

VARIA

LA CHARTREUSE DE DIJON d'après les documents des Archives de Bourgogne, par Cyprien Monget. Tome I. *Montreuil-sur-Mer, Imprimerie Notre-Dame des Près, MDCCCXCVIII.* In-4, XIV-445 p., gravures hors texte et plan.

THE BATTLE OF THE PRESS, as told in the Story of the Life of Richard Carlisle, by his daughter, Theophila Carlisle Campbell. *London: A. & H. B. Bonner, 1899.* 12mo., cloth, 319 p., portrait.

FACTS AND FANCIES for boys and girls. Edited by Hypathia B. Bonner. *London: A. & H. B. Bonner, 1899.* 12mo., cloth, 166 p.

THE LIFE OF JAMES THOMPSON (“B. V.”) by Henry S. Salt. *London: A. & H. B. Bonner, 1898.* 12mo., cloth VI-206 p., portrait.